

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents  
Au Conseil municipal : 15  
En exercice : 15  
Présents : 12

**SEANCE DU MARDI 16 JUILLET 2024**

**Présents** : José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, M. Thierry CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, M. Mathieu LAFON, Mme Catherine AURIOL, Mme Hélène VA, M. Julien AMALRIC, M. Nicolas CAUSSE, M. Thierry ZANARDO, conseillers municipaux.

**Excusés ayant donné pouvoir** : Mme Laura GANSEMAN, conseillère municipale à M. Christophe MAURIES, premier adjoint.

**Excusés sans pouvoir** : M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint et Mme Sabine GORSSE.

Date de la convocation : 09/07/2024

Date d'affichage : 09/07/2024

**Madame Marie-Florence FARAL est nommé secrétaire de séance**

**OBJET : Mission d'étude relative à l'élaboration/révision du schéma et zonage d'assainissement de la commune de FREJEVILLE dans le cadre du groupement de commandes passé par la CCLPA**

Vu la délibération n°2024/57 du Conseil Communautaire, en date du 30 avril 2024, approuvant la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'une procédure de consultation pour la réalisation d'une mission d'étude relative à l'élaboration/révision des schémas et zonages d'assainissement sur le territoire de la CCLPA,

Vu la délibération n°2024/85 du Conseil Communautaire, en date du 09 juillet 2024, attribuant le marché dans le cadre du groupement de commandes pour la passation d'une procédure de consultation pour la réalisation d'une mission d'étude relative à l'élaboration/révision des schémas et zonages d'assainissement sur le territoire de la CCLPA,

Considérant que les communes de Cuq, Fiac, Fréjeville, Lautrec, Montdragon, Puycalvel, Teyssode et Viterbe ont adhéré au groupement de commandes passé par la CCLPA avec la signature d'une convention,

Monsieur le Maire précise que la commune de FREJEVILLE avec l'accompagnement de la CCLPA, va mener une mission d'étude relative à l'élaboration/révision du schéma et zonage d'assainissement de la commune.

La société ALTEREO a été retenu pour un montant de 9 360 € TTC, soit 7 800.00 € HT.

Afin de mener à bien cette étude, Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de demander un accompagnement technique mais aussi financier auprès du Département du Tarn et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Concernant le volet financier, Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant pour cette mission d'étude :

Agence de l'Eau Adour-Garonne (50%) soit 3 900.00 €,  
Département du Tarn (30%), soit 2 340.00 € €  
Commune de FREJEVILLE(20%), soit 1 560.00 €  
TOTAL : 7800.00 € HT

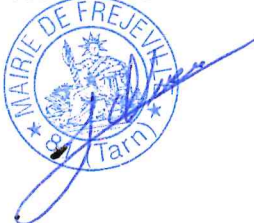
Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le plan de financement de la mission d'étude relative à l'élaboration/révision du schéma et zonage d'assainissement de la commune de FREJEVILLE, comme détaillé ci-dessus et de solliciter auprès du Département du Tarn et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne un accompagnement technique lors de la réalisation de cette étude mais aussi un accompagnement financier par le biais d'une subvention, comme précisé dans le plan de financement ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de FREJEVILLE, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- approuve le plan de financement de mission d'étude relative à l'élaboration/révision du schéma et zonage d'assainissement de la commune de FREJEVILLE comme détaillé ci-dessus,
- sollicite auprès du Département du Tarn et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne un accompagnement technique lors de la réalisation de cette étude mais aussi un accompagnement financier par le biais d'une subvention comme précisée dans le plan de financement ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget communal 2024, section de fonctionnement,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
José NUNES



La secrétaire de séance,  
Marie-Florence EARAL

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Marie-Florence EARAL", written over a printed name.